



## A Qui de Droit

N/réf. Hr/fl

Saint-Livres, le 25 mai 2010

Lettre de recommandation

Concerne : **Promotion des technologies environnementales** de l'OFEV.  
Cas du projet Echospace

Grand Rue 38

CH-1176 St Livres

Tel. +41 21 312 70 77

Fax +41 21 312 70 07

[hertig@hetl](mailto:hertig@hetl)

[www.hetl.ch](http://www.hetl.ch)

TVA 490 604

Madame, Monsieur,

Le projet Echospace consiste à développer des têtes de paroi antibruit destinées à augmenter l'efficacité et la qualité de ces parois. L'apport essentiel du projet ECHOSPACe réside dans la réalisation et le test d'une tête de conception novatrice dont l'efficacité peut apporter une amélioration atteignant 6 dB en différents points de l'espace. Les études, conduites durant plusieurs années, ont ainsi permis de définir la géométrie et les composantes d'une tête de paroi antibruit très intéressante et efficace. Le problème posé au début de l'étude était de réaliser une recherche appliquée visant à mettre en commun les travaux d'une équipe de chercheurs de l'EPFL, les résultats empiriques de spécialistes de l'acoustique et de réaliser un objet High Tech apportant une solution innovante.

Le financement a été assuré par le fond de **Promotion des technologies environnementales** de l'OFEV.

Le CTI finance, dans une approche traditionnelle, des transferts R-D dans la pratique. Habituellement les chercheurs ayant développé une innovation s'approchent d'industriels intéressés à la commercialisation de cette innovation et le fond CTI sert au financement des activités nécessaires aux chercheurs pour adapter leur produit aux exigences techniques, financières, économiques et de fiabilité indispensables pour un produit industriel. Les travaux propres à l'industriel restent à sa charge.

Dans le cas précis du projet Echospace, un financement n'aurait pas été possible en raison du caractère trop proche de la recherche du projet proposé.

En effet, dans le cas de la recherche environnementale, la démarche est inversée. C'est l'industriel ou le praticien qui rencontre une difficulté dans sa pratique et souhaite développer, améliorer un aspect innovant ayant potentiellement des effets environnementaux intéressants.

Face à la complexité de l'environnement réel, à la diversité des situations et au comportement particulièrement compliqué des objets soumis aux phénomènes naturels, la recherche appliquée prend un tout autre sens. Il s'agit de trouver des solutions de compromis qui permettent de réaliser une innovation qui fonctionne effectivement.

Cette particularité de la recherche au service de l'environnement et de l'industrie est couverte de manière spécifique et très particulière par le fond de **Promotion des technologies environnementales** de l'OFEV dont nous avons bénéficié.

La recherche que nous avons menée, et qui se poursuit, n'aurait pas pu être financée par le CTI, car les bases scientifiques nécessaires au transfert dans la pratique manquaient au début de l'étude. Une première étape consacrée à l'établissement de ces bases a été financée par l'OFEV car elle permettait de contrôler que l'innovation est bien compatible avec les exigences de la protection de l'environnement et que globalement elle ne crée pas de problème avec les questions d'énergie grise, de cycle de vie ou d'impacts indirects.

La suppression du crédit pour la **Promotion des technologies environnementales** par les Chambres Fédérales rendrait à l'avenir de tels projets irréalisables, ce qui serait préjudiciable à la protection de l'environnement et à l'innovation dans les industries.

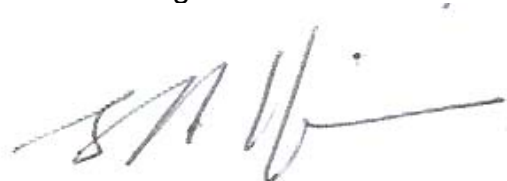
En outre, il convient de relever que la Suisse a été pionnière dans le domaine de l'environnement et reste l'un des pays du monde les plus performant. Le soutien à l'industrie environnementale devrait, selon nous, rester une priorité pour ce pays dont l'exportation des produits manufacturés et des services est la seule richesse. Nos compétences sont largement reconnues et appréciées. La **Promotion des technologies environnementales** est ainsi un apport indispensable dans la période de crise et de concurrence internationale forte que nous vivons.

Il convient de relever enfin qu'en cas de réussite économique les crédits octroyés sont remboursés. Les crédits cadres servent donc aussi de courroies de transmission sur une longue durée entre les projets associés à une bonne réussite économique et les nouveaux projets. Cet équilibre n'est pas encore atteint car les périodes de remboursement sont très longues. De plus, seuls les projets très innovants et économiquement viables sont astreints à ce remboursement, les autres projets doivent être entièrement financés. Par conséquent, il faut investir encore fortement durant plusieurs années avant que les crédits remboursés puissent assurer un roulement suffisant et maintenir en parallèle un subventionnement continu.

Par ces quelques réflexions, nous appelons de nos vœux que les décisions du parlement évitent la suppression, pour une raison économique à court terme, d'un fond dont le rôle nous paraît essentiel.

Pour le groupe Echospace

Dr J.-A. Hertig



Administrateur  
HERTIG & LADOR SA  
Anciennement :

**Chargé de cours au Laboratoire des  
Systèmes Energétiques de l'EPFL**